

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 83 (1975)

Artikel: Un Pisan évêque de Lausanne : la carrière de Roger de Vico-Pisano jusqu'à sa consécration épiscopale
Autor: Mariotte, Jean-Yves
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-63125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un Pisan évêque de Lausanne: la carrière de Roger de Vico-Pisano jusqu'à sa consécration épiscopale

JEAN-YVES MARIOTTE

Peu d'évêques de Lausanne ont attiré l'attention des historiens autant que Roger (1178-1212, † 1220)¹. La singulière promotion de cet Italien installé au Pays de Vaud par la volonté pontificale a été récemment encore désignée comme « ein ganz aus der Regel fallender Vorgang »². On a voulu parfois l'expliquer par une origine romande de l'intéressé; Maxime Reymond a, je crois, fait justice de cette hypothèse³. Mais on ne s'est pas, que je sache, particulièrement occupé des antécédents de Roger avant son élévation à l'épiscopat: s'ils étaient bien connus, ils expliqueraient peut-être son transfert à Lausanne et certains déboires qu'il y a éprouvés. L'enquête à laquelle je me suis livré n'a pas donné de résultats spectaculaires: elle apporte toutefois quelques matériaux; il faudra les cimenter au moyen d'hypothèses pour reconstituer un *curriculum*; avant de les produire, revoyons les sources déjà connues.

Que Roger soit né en Toscane, qu'il ait été « nourri dans l'Eglise romaine » et fait sous-diacre du pape Alexandre III, cela nous était connu par de brèves allusions de documents postérieurs: une lettre de

¹ Outre la notice de L. Wettstein, à paraître dans *Helvetia sacra*, Bâle 1972 et suiv., nous citerons: MARTIN SCHMITT, *Histoire du diocèse de Lausanne*, t. I, paru dans *Mémorial de Fribourg*, 1858, p. 431-451, encore très utilisable malgré sa date; E. SECRETAN, *Un procès au XII^e siècle ou l'avouerie impériale dans les trois évêchés romands*, dans *Archiv für schweizerische Geschichte*, t. 16, p. 37-144; M. REYMOND, *Un conflit ecclésiastique à Lausanne à la fin du XII^e siècle*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, t. I, 1907, p. 98-111.

² V. PFAFF, *Die deutsche Domkapitel und das Papstum am Ende des 12. Jahrhunderts*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. 93, 1973, p. 31.

³ Cf. SECRETAN, *op. cit.*, p. 72, que j'ai suivi sans contrôle dans: *Le comté de Bourgogne sous les Hohenstaufen, 1156-1208*, Paris 1963, p. 99. Cf. surtout REYMOND, *op. cit.*, p. 98.

l'abbé Henri de Clairvaux écrite avant mars 1179¹, une bulle d'Alexandre III du 17 octobre 1179², une lettre du pape Innocent III du 15 mai 1198³ et surtout la chronique insérée vers 1235 dans son cartulaire du Chapitre de Lausanne par le prévôt Conon d'Estavayer. Conon a bien connu l'évêque Roger: voilà ce qu'il en dit⁴:

« Roger assuma la fonction épiscopale après Landri; il était né en Tuscie, [étant issu] de la place qui se nomme Vico-Pisano, noble par l'extraction et les habitudes de vie, sous-diacre du seigneur pape et légat dans l'archevêché de Besançon, homme de bien et lettré et plein de miséricorde. Il soutint bien des conflits pour la liberté de l'église, et il fit construire la place de Lucens qui fut pourtant brûlée par la guerre, et refit construire la tour de Rive que Thomas comte de Savoie avait détruite, et il acquit de nombreuses possessions dont le détail est donné dans mon cartulaire. Il fut évêque trente-deux années durant. Enfin, devenu vieux et infirme, il résigna et conserva sur les biens de l'évêché de quoi vivre honorablement et [se fit assurer] une sépulture épiscopale. Il vécut donc ensuite comme simple chanoine huit années et trois mois et donna au Chapitre de Lausanne l'église Saint-Etienne, et acheta à Jean Duflon de Lutry un muid de vin blanc de redevance annuelle à Lutry, dans le chesal des frères de la Combe, dans les vignes de Luns Traiz; il le donna au Chapitre pour être distribué aux chanoines qui assisteraient à son service anniversaire.

» Il mourut l'an de l'incarnation du Seigneur 1219 aux nones de mars [1220 nouveau style, 7 mars] et fut enseveli avec les

¹ Cf. annexe, ci-après p. 48.

² Bulle par laquelle Alexandre III confère le *pallium* à Roger et confirme les biens de l'église de Lausanne, publiée plusieurs fois, notamment: A. BRACKMANN, *Helvetia pontificia*, paru dans *Germania pontificia* II/2, p. 173-174, *Mém. Doc. Suisse romande*, t. VII, p. 24-27, *Patrologie latine*, t. 200, col. 1247: *devotionem et probitatem tuam ex longa conversatione et familiaritate manifestius sumus experti*.

³ Innocent III prescrit à l'archevêque de Tarentaise, à l'évêque d'Aoste et à l'abbé de Bonmont une enquête sur les mœurs et la gestion de Roger. Il énumère les dénonciations dont celui-ci a fait l'objet et ajoute: *super quibus siquidem omnibus tanto dolemus vebementius et movemur, quanto eundem episcopum tamquam in romana ecclesia enutritum et ab ea in pontificalis officii dignitatem assumptum quantum cum Deo possumus sinceriori charitate diligemus et specialius amplexamur*, voir *Patrologie latine*, t. 214, col. 146-148 (texte cité, un peu trop pudiquement, par M. REYMOND, *op. cit.*, p. 104). Cf. aussi *ibid.*, col. 305.

⁴ *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, Ed.: Ch. Roth, paru dans *Mém. Doc. Suisse romande*, 3^e sér., t. III, 1948, p. 39-40.



Cathédrale à Fribourg en Suisse

Rietel d. 1780

Le chevet de la cathédrale, vers 1780
H. Rietel, Musée des Beaux-Arts Bâle, photo du musée

honneurs pontificaux et même avec le pallium devant l'autel de saint Jean Baptiste, sur lequel furent ensuite déposées les reliques de sainte Marie. Il avait résigné l'an de l'incarnation du Seigneur 1211, le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie [1212 nouveau style, 8 janvier] première lune, au Chapitre de Lausanne, entre les mains de l'abbé de Hautcrêt et du prieur de Saint-Maire, qui étaient délégués à cet effet par le seigneur pape. Il rendit également le sceau et les clés de sa maison à Conon d'Estavayer, prévôt de Lausanne, et ordonna à Louis, sénéchal, et à ses autres fonctionnaires épiscopaux de rendre leurs comptes audit prévôt jusqu'à ce qu'un autre évêque eût été élu canoniquement dans le Chapitre. »

Il ne faut pas chercher dans cette évocation plus que l'auteur n'a voulu y mettre. De l'épiscopat de Roger, le prévôt Conon a retenu d'abord la cérémonie de résignation dans laquelle lui, Conon, jouait un rôle de premier plan. De même, il a noté les réalisations concrètes dont a bénéficié l'Eglise de Lausanne et plus particulièrement le Chapitre. Quant au « portrait », c'est un assemblage de clichés mêlés de brèves données biographiques, selon une technique que l'on retrouve par exemple sous la plume du cardinal Boson, biographe des papes Adrien IV et Alexandre III¹. Simple exercice d'école? Pas précisément: le portraitiste n'est pas plus soucieux de psychologie individuelle que le sculpteur auquel nous devons le gisant de Roger dans la cathédrale de Lausanne, ne l'était d'une représentation personnalisée; mais le choix même des clichés dénote une vue globale: non pas le personnage, forcément complexe, qu'avaient connu les Lausannois, mais le puissant *magister* tel que Conon le revoit dans ses souvenirs de débutant et tel qu'il veut le laisser à la postérité. Tant pis si cette projection ne concorde pas en tout point avec d'autres témoignages. L'épiscopat de Roger fut-il une longue suite de querelles? L'évêque n'en était pas moins *valde misericors*; son combat, il le menait *pro libertate ecclesie*. A-t-on, à un moment donné, propagé de méchants bruits sur ses mœurs? Conon ne donne pas d'écho à ces insinuations, fût-ce pour les réfuter: pour lui, Roger est *honestus* et *nobilis moribus*. Cela suffit.

¹ Cf. M. PACAUT, *Alexandre III, étude sur la conception du pouvoir pontifical dans sa pensée et son œuvre*, Paris 1956, p. 108.

Dans un autre ordre d'idée, l'évêque était *litteratus*. Le terme n'est pas sans portée sous la plume du chroniqueur lausannois : il distingue au moins Roger de son prédécesseur Landri, adonné de préférence à l'*agricultura*. De fait, l'examen des premières chartes de Roger, avant qu'il n'en ait confié la rédaction aux scribes locaux, nous montre que le prélat maniait avec aisance la rhétorique en usage à la cour pontificale ¹. La formation qu'il avait reçue devait trancher dans son milieu d'adoption.

Il nous faut maintenant partir des minces mais précieuses indications biographiques fournies par Conon : elles seront notre fil directeur.

La date de naissance de Roger ne nous est pas connue. Le nouvel évêque de 1178 n'était pas très vieux : il lui restait quarante-deux ans à vivre. Mais il n'était pas non plus tout jeune, ayant déjà une « longue familiarité » avec le pape ². L'abbé de Clairvaux l'appelle alors « vénérable » ³, terme peu significatif, mais tout de même difficile à appliquer à un jeune homme. Nous ne devrions pas être très éloigné de la vérité en lui attribuant au moins trente ans (âge considéré par le Concile de Latran, l'année suivante, comme un minimum pour accéder à l'épiscopat) et sans doute un peu plus : il serait donc né dans la dernière décennie de la première moitié du XII^e siècle.

Conon nous précise le berceau de sa famille : Vico-Pisano, petit bourg fortifié (*castrum*) à quinze kilomètres à l'ouest de Pise, ancienne dépendance des évêques de Pise qui y levaient les droits de justice (*placitum*) et une redevance régulière (*fodrum*) ⁴. Au cours du XII^e siècle, la commune de Pise avait peu à peu supplanté l'évêque dans

¹ Cf. J.-Y. MARIOTTE, *Le schisme de 1159, la légation de Roger de Vico-Pisano et leurs traces diplomatiques à Clairefontaine*, dans *Archiv für Diplomatik*, t. 18, 1972, p. 303-341 (Etude diplomatique des premières chartes de Roger, *ibid.*, p. 314-322).

² Cf. p. 32, n. 2. Si, comme on peut le supposer, Roger est entré au service d'Alexandre III avant 1162 (voir ci-après) et s'il participait au nom du pape à un synode vers 1170, il faut admettre une date de naissance assez précoce (1140-1142?), ce qui lui donne env. 70-72 ans à sa retraite et 78-80 ans à sa mort. Qu'il soit né avant 1140 est possible ; mais il faudrait admettre alors une longévité assez rare pour l'époque. Rappelons encore qu'en 1198 la vigueur de Roger était suffisante pour donner quelque crédit aux accusations d'incontinence (cf. p. 32, n. 3). On ne peut donner un sens très précis à l'expression *senio confectus* qu'emploie Conon pour dépeindre Roger en 1212 : elle cadre bien avec l'âge de 70 ans que nous lui supposons, mais aurait aussi bien pu s'entendre d'un sexagénaire.

³ Cf. annexe, ci-après, p. 48.

⁴ Ces droits sont confirmés à l'archevêque de Pise par un diplôme de Conrad III le 19. 7. 1139, Ed. : *M. G. H. Diplomata*, t. 9, p. 52.

l'exercice effectif de ses droits seigneuriaux et les *Vicarienses* étaient associés bon gré mal gré aux actes de la grande cité voisine ¹. En 1161, pour une raison qui nous échappe, ils regimbèrent. Il fallut que les Pisans dépêchassent des consuls pour rétablir le calme. Ceux-ci furent assez habiles pour obtenir que la plupart des habitants de Vico « du plus petit au plus grand » renouvelassent, de bon gré, leur serment d'allégeance. A cette époque Roger, selon nos supputations, devait être un jeune homme. Le microcosme de Vico n'ignorait pas les clivages sociaux et nous pouvons nous représenter la famille de notre futur évêque comme figurant parmi les notables du cru; Conon nous la dit *nobilis*, mais en l'espèce le terme peut s'entendre aussi bien de petits chevaliers que de riches marchands d'honnête extraction: il ne doit pas s'agir en l'espèce d'une grande famille seigneuriale ².

De ses débuts dans la cléricature, nous ne savons qu'une chose: ils durent se dérouler dans une atmosphère de crise générale. Le conflit entre la Papauté et l'Empire, latent depuis 1155, avait pris une forme aiguë avec l'élection comme pape, le 7 septembre 1159, de Roland Bandinelli (Alexandre III) auquel s'opposait le parti impérial réuni autour d'Octavien (Victor IV). Très tôt l'archevêque de Pise Villanus et son clergé se rallient au pape Alexandre ³. La commune au contraire, pour des raisons politiques, s'allie à l'empereur jusque vers 1170. En novembre 1165, elle recevra avec honneur l'antipape Pascal (successeur de Victor), tandis que l'archevêque s'éclipsera prudemment.

Il y avait à Pise une école épiscopale ⁴: on peut donc supposer que Roger y fit ses études. Nous ignorons dans quelles circonstances il

¹ J'emprunte l'essentiel de ce qui suit à BERNARDO MARAGONE, *Annales pisani*, Ed.: M. L. Gentile, dans: *Rerum italicarum scriptores...* Ed.: L. A. Muratori, 2^e éd. Bologne, t. VI, 2^e partie, 1930, p. 22 et suiv. Cf. aussi D.V.D. NAHMER, *Die Reichsverwaltung in Toscana unter Friedrich Barbarossa und Heinrich VI*, Diss. Fribourg-en-Brisgau 1965, p. 33, p. 46, etc. Quelques indications tardives (fin XIII^e s.-XIV^e s.) sur les familles *da Vico* à Pise dans E. CRISTIANI, *Nobiltà et popolo nel comune di Pisa, dalle origini del podestariato alla signoria dei Donoratico*, Naples 1962.

² Cela me paraît du moins ressortir de la situation de Vico telle que nous la connaissons, et du constat de carence que m'ont fourni M. B. Casini (Archives d'Etat de Pise) et D. Hägermann, bon connaisseur de Pise au XII^e siècle. Je n'ai pas fait de recherches sur place. A titre comparatif, voir ce qu'écrit PACAUT, *op. cit.*, p. 54, des origines des Bandinelli.

³ MARAGONE, *loc. cit.* et NAHMER, *loc. cit.*

⁴ Maître Roland Bandinelli y avait enseigné avant 1150. Il paraît toutefois difficile d'admettre qu'il ait eu Roger pour élève (cf. p. 34, n. 2). Cf. PACAUT, *op. cit.*, p. 62-63.

entra au service d'Alexandre III, sans doute avant le printemps 1162, date à laquelle le pape dut quitter l'Italie pour la France où il devait séjourner trois ans ¹. Roger était en tout cas à ses débuts ou presque, puisque la lettre d'Innocent III déjà citée le dit « nourri dans l'Eglise romaine ». Il reçut les ordres majeurs des mains du pape, comme l'indique son titre de *subdiaconus domini papae* ². Cela lui conférait dans la hiérarchie romaine un rang assez élevé, quoique inférieur à celui des cardinaux. Sans être un grade administratif, le sous-diaconat qualifiait particulièrement pour certains emplois. Mais avant de revenir sur ce point, examinons quelques documents.

Vers l'année 1170 se tint à Angoulême un concile restreint auquel participait, semble-t-il, l'épiscopat de la province de Bordeaux. Une notice rédigée peu après signale comme participants *domnus Rotgerius sanctae Romanae ecclesiae subdiaconus et dominus Bertrandus Burdigalensis archiepiscopus*. Le sous-diacre Roger fait implicitement figure de représentant officiel du pape et de coprésident de l'assemblée. Des travaux du concile lui-même, nous savons seulement qu'il s'est occupé du règlement de menues affaires temporelles et spirituelles dont deux nous sont connues : un jugement concernant une obscure affaire de legs pieux et la dédicace de l'église de Saint-Amant-de-Boixe ³.

¹ Si nous assimilons Roger au personnage attesté à Angoulême vers 1170, il est raisonnable de penser qu'Alexandre III avait envoyé en France un dignitaire déjà familiarisé avec ce pays, donc un de ceux qui l'y avaient suivi en 1162-1165.

² *Subdiaconus papae, subdiaconus sanctae romanae Ecclesiae*. Sur la signification de ce titre, cf. R. ELZE, *Die päpstliche Kapelle im 12. und 13. Jahrhundert*, dans *Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte*, Kan. Abt. t. 36, 1950, p. 115-204 notamment p. 155.

³ Le jugement concernant le legs contesté du chevalier Gérard « de la Prada » fut porté par Jean, évêque de Poitiers, *apud Engolismam in quodam concilio ubi domnus Rotgerius... et dominus Bertrandus... cum provincialibus episcopis convenerunt*. La notice du cartulaire de Saint-Amant-de-Boixe, transcrite par E. Baluze, ne donne pas d'autre précision sur la date et l'objet du concile (Bibliothèque Nationale, Paris, manuscrit Baluze 7, f° 45). La notice de dédicace de Saint-Amant porte, elle, la date du 15 novembre 1170, et mentionne également l'archevêque Bertrand de Bordeaux, les évêques Jean de Poitiers, Adhémar de Saintes, Pierre d'Angoulême, un certain nombre d'abbés du diocèse et de nombreux clercs et laïcs non désignés de tout grade, mais elle ne parle pas expressément du concile et ne mentionne pas le sous-diacre Roger (publ. par R. GRAND, *Saint-Amant-de-Boixe*, dans *Bull. et Mém. Soc. archéol. et hist. de la Charente*, 1939, p. 72). Les différents auteurs qui ont fait allusion à ces événements ont combiné les deux pièces en reliant implicitement la dédicace au concile ; cela paraît en effet tomber sous le sens. Pourtant il paraît curieux que la notice, si détaillée, ne mentionne pas le représentant du pape. Il paraît difficilement pensable que Roger ait été présent à Angoulême le 15. 11. 1170. N'a-t-il assisté qu'au début du concile, ou bien y a-t-il eu deux réunions distinctes ? En tout état de cause, la date du concile est comprise entre 1162 (début de l'épiscopat de l'évêque Jean) et 1173 (mort de

Le second document nous amène à Venise en mai-juin 1177: le pape et l'empereur, virtuellement réconciliés depuis l'année précédente, achèvent de mettre au point l'accord qui doit mettre fin à un schisme de dix-sept ans; la négociation est compliquée par le fait que chaque partenaire doit tenir compte de ses propres alliés; un différend subsiste entre les Vénitiens et les envoyés du roi de Sicile allié au pape; parmi ces derniers figure l'archevêque Romuald de Salerne, qui nous a laissé une chronique. Le pape charge deux de ses fonctionnaires d'assurer la médiation, qui sera couronnée de succès. Il s'agit, nous dit Romuald, de *Roggerium de Pisa, subdiaconum, et senescalcum suum*¹.

Nous retrouvons *R[oggerium] subdiaconum apostolicae sedis et P[etrus] Sarracenum dapiferum* (*dapifer* et *senescalcus* sont synonymes) associés cette fois à *R[ainerius]*, cardinal-diacre de Saint-George, investis d'une nouvelle mission politique au cours de l'automne et de l'hiver 1177-1178². Cette fois-ci notre source n'est autre que le cardinal Boson, qui a pris les événements sur le vif avant d'interrompre inopinément sa *Vie d'Alexandre III*. En juillet 1177, quelques jours avant l'entrevue officielle entre Frédéric I^{er} et Alexandre III, meurt à Venise même un certain comte de Bertinoro, léguant tous ses

l'archevêque Bertrand). Je remercie mes confrères F. Villard (Poitiers), Ducluzeau (Angoulême), et H. Avisseau (Bordeaux), qui ont bien voulu me fournir renseignement et références sur les trois évêques concernés et sur la dédicace de Saint-Amant. Comme les sources de première main se réduisent aux deux documents cités, il paraît inutile de donner ici une bibliographie du sujet.

¹ *Tandem... motus papa (Venetorum) petitionibus, per Roggerium de Pisa subdiaconum et senescalcum suum, simul cum Venetis, nuntiis regis Sicilie preces affectuose porrexit ut... indignationem compescerent... atque propositum suum ab incepto itinere revocarent...* voir: *Chronicon Romualdi Salernitani, Rerum italicarum scriptores...* Ed.: L.-A. Muratori, 2^e éd., Citta di Castello 1935, t. 7, p. 282. Le sous-diacre et le sénéchal paraissent bien être deux personnages distincts, contrairement à ce qu'indique l'éditeur moderne (cf. MARIOTTE, *Le schisme...*, p. 311, n. 37).

² Sur toute l'affaire de Bertinoro, cf. BOSON, *Vita Alexandri III*, Ed.: Duchesne, *Le liber pontificalis*, Paris 1886, p. 441-444. Les représentants du pape sont cités deux fois, dans le même ordre, les prénoms en initiale seulement. Ce sont: *R[ainerius] diaconus cardinalis (diaconus cardinalis Sancti Georgii)* cardinal de 1173 à 1181; *R[oggerius] subdiaconus (subdiaconus apostolicae sedis) et P[etrus] Sarracenus dapifer suus (dapifer ejusdem pontificis)*. Le *R* du sous-diacre est développé en *Roggerius* sans autre précision dans l'index de Duchesne. Cf. également A. HAVERKAMP, *Herrschaftsformen der Frühstaufer in Reichsitalien*, Stuttgart 1970-1971, p. 430 et 649-650, et P. AMADUCCI, *Notizie storiche sugli antichi conti di Bertinoro*, publ. dans *Atti... della Deputazione di Storia patria... di Romagna*, 1893-1894 (référence donnée par M. Pedrazzini, Archives d'Etat de Forlì). Ces deux ouvrages n'ajoutent rien à la biographie de Roger.

biens au Saint-Siège. Bertinoro est un petit bourg à 14 km. de Forlì, aux abords de la voie Emilienne qui reliait le nord de l'Italie à la marche d'Ancône. Or, si Frédéric Barberousse avait cédé sur l'essentiel dans la question du schisme, il s'était montré très tenace sur les affaires politiques et territoriales. Dans son premier tête-à-tête avec le pape, il promet de restituer les biens du Saint-Siège qu'il pouvait détenir, mais fit les plus expresses réserves en ce qui concernait la « terre de la comtesse Mathilde » et Bertinoro, pour lesquels il acceptait seulement un arbitrage¹. Or, entre-temps, Alexandre s'était empressé d'envoyer les trois émissaires susmentionnés prendre possession de Bertinoro. Placé devant le fait accompli, Frédéric ne broncha pas, semble-t-il; la cérémonie de réconciliation eut lieu comme prévu, en grande pompe. Après quoi on prit congé, le pape rentrant à Anagni en décembre. Mais au cours de l'hiver qui suivit, l'empereur se rendit en personne à Bertinoro, convoqua les légats pontificaux et leur enjoignit de lui restituer la place. En même temps, il débauchait une des deux factions rivales qui, selon l'habitude, se disputaient à l'intérieur de la ville. Les légats ayant répondu qu'ils ne pouvaient céder la place sans l'accord du pape, l'empereur les expulsa purement et simplement, et éconduisit ensuite tous les messagers que lui dépêcha le pape pour obtenir la restitution. Sur quoi, conclut Boson, « bien que cette affaire fût pour le pontife et l'Eglise un affront d'une extrême gravité, néanmoins, pour éviter que la paix récente et si utile à l'Eglise comme à l'Empire ne fût détruite par la discorde à l'occasion de cet affront, le pape jugea préférable de prendre le mal en patience et de dissimuler, plutôt que de répondre sur le même ton à l'empereur, en attendant que le Seigneur adoucît le cœur de celui-ci et qu'il restituât spontanément à l'Eglise ce qui lui revient ».

Avant de poursuivre, il convient de se demander si le « sous-diacre Roger » que nous avons vu à l'œuvre en trois circonstances est bien Roger de Vico-Pisano. L'identité de nom et de qualité nous fait pencher pour l'affirmative: et rien de ce que nous savons ne

¹ L'empereur promet au pape la restitution des « *regalia Sancti Petri... preter terram comitissae Mathildis et Brethanorum... quia ista videntur mihi ad jus imperii pertinere* » (la comtesse Mathilde de Toscane, † 1115, avait légué au Saint-Siège ses terres qui depuis lors constituaient une pomme de discorde entre papes et empereurs).

s'oppose à une telle identification. On ne peut toutefois exclure à priori la possibilité d'une homonymie, c'est-à-dire l'existence de deux sous-diacres du même nom. A la fin du XI^e siècle, on comptait en principe vingt et un sous-diacres de l'Eglise romaine. Le nombre s'en est quelque peu accru au cours du XII^e siècle. Cependant, vu la situation critique de la curie dans les premières années du pontificat d'Alexandre III, nous pouvons supposer que le personnel a été alors réduit au minimum indispensable. Les sous-diacres étaient en principe répartis à égalité entre le palais pontifical, des fonctions territoriales et la *schola cantorum*¹. Parmi ceux attachés au service personnel du pape, un certain nombre exerçaient des fonctions de chapelains ou de secrétaires. Quelques-uns enfin (cette dernière catégorie recoupant partiellement la précédente) étaient investis de fonctions importantes (tels Hermann et Gratien qui dirigèrent successivement la chancellerie d'Alexandre III) ou chargés de missions temporaires comme légats pontificaux (avec ou sans le titre de légat): à ce stade le sous-diaconat pouvait précéder l'accès au Sacré Collège (plusieurs promotions de ce type sont attestées avant 1181). C'est évidemment à ce « petit noyau » qu'appartient le Roger rencontré dans chacun des trois cas évoqués et qu'appartient Roger de Vico-Pisano. En évaluer l'importance numérique est d'autant plus difficile que ce « noyau » ne correspond à aucune subdivision organique et qu'il a pu s'élargir ou se réduire au gré des circonstances. S'il fallait toutefois articuler un chiffre, on devrait semble-t-il l'exprimer en unités².

Dans ces conditions, l'identification à Roger de Vico-Pisano du sous-diacre attesté vers 1170 est une hypothèse raisonnable, qui ne

¹ D'après une description du palais du Latran de la fin du XI^e siècle, il y a alors 7 *sudiaconi palatini* (ou *s. basilicarii*), 7 *s. regionarii* et 7 *s. qui dicuntur Schole cantorum*. Cependant, en 1138, les *s. palatini* sont au moins 10. A partir du milieu du XII^e siècle, le titre de *subdiaconus domini papae* est parfois donné à des clercs étrangers au diocèse de Rome, mais personnellement consacrés par le pape. Toutefois cette catégorie n'entre pas ici en ligne de compte: même s'il n'est pas originaire de Rome, Roger appartient effectivement à l'entourage pontifical. Les sous-diacres exercent fréquemment les fonctions de *capellani*, ou *scriptores et notarii*: toutefois nous n'avons pas de document indiquant que Roger ait travaillé à la chapelle ou à la chancellerie. Sur toute cette question, cf. ELZE, *op. cit.*

² Pour l'ensemble du pontificat d'Alexandre III (1160-1181), Janssen cite une demi-douzaine de sous-diacres envoyés en mission en France ou dans des pays voisins. Ce chiffre n'est, bien sûr, nullement limitatif. Cf. W. JANSSEN, *Die päpstlichen Legaten in Frankreich vom Schisma Anaklets II bis zum Tode Coelestins III (1130-1198)*, Cologne 1961.

s'accorde d'ailleurs pas mal avec quelques indices mineurs ¹. Elle est quasi assurée en ce qui concerne le « Roger de Pise » présent en juillet 1177 à Venise (on ne s'étonnera pas de la substitution sous la plume de Romuald, de Pise à l'obscur Vico). Enfin le parallélisme des situations, s'ajoutant aux autres similitudes, et le fait que Boson cite deux fois le personnage sans paraître craindre une équivoque ², tous ces éléments nous autorisent à croire qu'un unique sous-diacre Roger fut employé par Alexandre III à Venise et à Bertinoro, puis expédié à Lausanne.

* * *

En ce temps-là régnait dans la province ecclésiastique de Besançon (diocèses de Bâle et Lausanne) ³, une certaine confusion résultant de la crise des années 1159-1177. L'épiscopat, soumis à une forte pression du pouvoir, avait embrassé en 1160 la cause de l'antipape Victor. Assez vite cependant, les partisans d'Alexandre, appuyés sur l'ordre de Cîteaux et sur la France voisine, avaient regagné du terrain. L'évêque de Lausanne, Landri de Durnes, un franc-comtois, s'était apparemment laissé gagner par l'exemple des diocèses méridionaux (Sion et Genève), eux-mêmes soumis à l'influence de l'archevêque cistercien Pierre de Tarentaise. En revanche, à Besançon et à Bâle, les prélats de l'ancienne génération avaient été remplacés à leur

¹ Une ou plusieurs missions en France ou en Bourgogne expliqueraient par exemple que Roger ait noué des relations avec l'abbé Henri (cf. annexe, p. 48) et permettraient de mieux comprendre pourquoi il a été précisément désigné pour un évêché de langue romane. Cette remarque n'est toutefois pas déterminante. E. Baluze (cf. p. 36, n. 3) identifie le sous-diacre Roger à un futur cardinal et archevêque de Bénévent, mais cette identification est peu vraisemblable: le cardinal Roger auquel il est fait allusion était un ancien moine du Mont-Cassin (cf. PACAUT, *op. cit.*, p. 269, d'après J. M. BRIxiUS, *Die Mitglieder des Kardinalkollegiums von 1130-1181*, Berlin 1912).

² Boson ne cite qu'exceptionnellement les personnages par leur nom entier: habituellement il se contente de l'initiale mais donne suffisamment de précisions pour éviter la confusion: ainsi il précise généralement le titre d'un cardinal (ici, Saint-Georges); au moment où il écrivait il y avait en effet plusieurs cardinaux Rainier et un Roger.

³ Auxquels on peut joindre Strasbourg, suffragant de la province de Mayence, mais qui paraît en relation étroite avec Bâle et Besançon. En revanche, je ne tiens pas compte de Belley, petite enclave méridionale, qui paraît n'avoir jamais adhéré au schisme. Sur ce qui suit, on consultera, outre mes travaux cités p. 31, n. 3, et p. 34, n. 1: P. RÜCK, *Die Urkunden der Bischöfe von Basel bis 1213*, Bâle 1966, paru dans *Quellen u. Forschungen z. Basler Geschichte*, 1. H. BÜTTNER, *Staufer und Zähringer im politischen Kräftespiel zwischen Bodensee und Genfersee während des 12. Jahrhunderts*, paru dans *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. 40, cahier 3 (p. 48 et suiv.).

mort par des successeurs plus résolument engagés dans le schisme, qui avaient reçu la consécration des mains de l'antipape. En particulier, Herbert, « intrus » de Besançon, ancien notaire de la chancellerie impériale, s'était distingué à la tête des schismatiques. Après sa mort (1170) son successeur Evrard de la Tour avait fait sa paix avec Alexandre III, mais les rapports de la métropole bisontine avec le Saint-Siège étaient restés distants.

Au cours des négociations menées à Anagni et à Venise (1176-1177) pour mettre fin au schisme, le cas des évêques Louis de Bâle et Rodolphe de Strasbourg, consacrés par l'antipape, avait été réservé à l'examen d'une commission épiscopale. Leur sort demeura de la sorte en suspens jusqu'en mars 1179, date à laquelle ils furent déposés purement et simplement par le Concile de Latran ¹.

Pour autant que nous puissions en juger, le cas de l'évêque de Lausanne Landri n'aurait pas dû soulever de problème particulier ². Sa légitimité n'était pas en cause. Depuis douze ans, il était rentré dans l'obédience d'Alexandre III. Sans doute son administration laissait-elle à désirer; l'évêque se faisait moins voir dans sa ville épiscopale que dans sa terre de Curtille où il vieillissait sans dignité; toujours est-il qu'il y eut contre lui une machination; nous en ignorons le processus, mais nous pouvons nous le représenter aisément, puisque — cruel retour des choses — les mêmes accusations d'incapacité et d'incontinence devaient être portées vingt ans plus tard contre Roger lui-même, ce qui doit nous inciter dans les deux cas, à ne pas les prendre pour argent comptant ³. Landri en tout cas se défendit mal, ou peut-être l'affaire tombait-elle mal pour lui. S'étant rendu auprès du pape, il se vit conseiller la retraite et obtempéra.

* * *

Avec un peu d'imagination, nous pouvons nous représenter la position du pape en ce début de 1178: d'un côté il voit revenir,

¹ RÜCK, *op. cit.*, p. 113-115, et R. FOREVILLE, *Latran I, II, III et Latran IV*, Paris 1965, p. 141.

² Cf. *Cartulaire du Chapitre*, p. 39; L. WETTSTEIN dans *Helvetia sacra*; BÜTTNER, *loc. cit.*

³ Sur l'épiscopat de Landri, cf. *Cartulaire du chapitre*, p. 39 et les ouvrages de WETTSTEIN, BÜTTNER et SCHMITT déjà cités. Nous n'avons pas de témoignage précis sur les circonstances de la déposition de l'évêque. Une allusion de la lettre de l'abbé Henri de Clairvaux (annexe, p. 48) pourrait donner à penser que les Cisterciens n'étaient pas étrangers à l'accession de Roger à l'épiscopat (*sub umbra illius quem desideraverat...*), mais le texte est peu explicite.

déconfits, ses émissaires de Bertinoro. Parmi eux, le sous-diacre Roger, alors dans la force de l'âge, aiguillonné par un échec immérité, désireux sans doute de se rattraper sur un terrain plus favorable. Il faut utiliser sa fougue et son expérience, et peut-être aussi le faire changer d'air. A-t-il bien pénétré les raisons de haute politique qui ont poussé le pape à passer l'éponge sur l'affaire de Bertinoro? Avec l'inconvenance d'un fidèle des mauvais jours, n'a-t-il pas exprimé plus fort que d'autres l'amertume qu'il partage — le récit bien stylé de Boson le laisse entrevoir — avec d'autres membres de la cour pontificale? Nous ne saurons jamais sans doute le fond des choses.

D'un autre côté, les nouvelles d'outre-monts sont préoccupantes. Il y a là-bas notamment une vaste et importante province ecclésiastique qu'il convient de reprendre en main. Les problèmes n'y manquent pas, certains liés à la liquidation du schisme, d'autres indépendants: rapports des églises avec le pouvoir laïc, avec la féodalité locale, entre elles... Survient l'incident lausannois: un vieil évêque, peu décoratif et dépassé par les événements, est mis en cause. N'est-ce pas l'occasion de voir d'un peu près ce qui se passe?

Ce qui est certain, c'est qu'en ces premiers mois de 1178 Alexandre III a confié à Roger deux missions: il l'a désigné, par un mandat autoritaire, aux suffrages du Chapitre de Lausanne¹; si les chanoines s'étaient plaints de la mollesse de Landri, ils ont eu de quoi se satisfaire. En même temps, ou peu s'en faut, le pape a chargé Roger d'une légation temporaire, mais d'un ressort étendu, puisque cette mission a conduit le légat à l'abbaye de Clairvaux, sans doute en août ou septembre 1178, en l'absence de l'abbé Henri de Marcy². L'objet principal de cette légation était toutefois l'inspection de l'Eglise de Besançon: effectivement, les traces en sont conservées dans les archives des abbayes cisterciennes de Balerne et de Clairefontaine³. Cette légation était sans doute conçue comme temporaire (légation

¹ La chronologie très précise ne peut être établie avec certitude. Landri a encore porté le titre d'évêque de Lausanne en 1178 (A. CASTAN, *Origines de la commune de Besançon*, Besançon 1860, p. 160), mais l'épiscopat de Roger a commencé avant le 22 novembre 1178 (selon une charte de 1180, 3^e année du pontificat, citée par F. FOREL, *Regeste*, n° 684, p. 161); voir aussi p. 44, n. 3.

Sur la procédure du mandat, qu'Alexandre III paraît avoir employée dans le cas présent, cf. PACAUT, *op. cit.*, p. 282-288.

² Cf. annexe, ci-après p. 48.

³ Cf. MARIOTTE, *Le schisme...*, p. 313, n. 41 et p. 336: *nos autem pro amministrazione legationis nobis commisse cum bisuntinam ecclesiam visitaturi venissemus*.

a latere). Pourtant, le mandat dont Roger était investi fut particulièrement long: le pape s'adressant à lui en octobre 1179 le pare encore du titre de légat¹, peut-être même a-t-il élargi son rayon d'action². Enfin Roger, après sa consécration épiscopale, se fit graver un sceau d'évêque-légat dont il usera, épisodiquement du moins, jusqu'en 1207³.

De toute évidence, la combinaison des deux fonctions (évêque et légat) n'est pas fortuite: le pape a utilisé, sinon provoqué, les incidents de Lausanne pour caser un de ses familiers en le mettant à pied d'œuvre pour une mission de longue haleine dans un secteur assez vaste. Lausanne fournissait au légat pontifical, tout d'abord un titre épiscopal, ensuite une assise matérielle qui n'était pas à dédaigner. Par le fait, Roger se trouvait avoir à contrôler les agissements de son propre métropolitain, l'archevêque Evrard de Besançon. Une telle situation n'était pas en soi une anomalie, un légat *a latere* tenant ses pouvoirs directement du pape; mais sa prolongation pouvait poser des problèmes de préséance: peut-être cette considération a-t-elle influé sur la décision d'Alexandre III d'octroyer à Roger, à titre personnel, le pallium habituellement réservé aux métropolitains⁴.

On peut se demander pourquoi Alexandre III a installé son sous-diacre à Lausanne, et non pas à Besançon où la situation de l'archevêque n'était pas enviable⁵, ou bien à Bâle ou à Strasbourg dont les évêques se trouvaient sous le coup d'accusations bien plus graves que celles dont on a accablé le malheureux Landri⁶; peut-être le choix fut-il simplement fortuit. On peut aussi suggérer une autre explication: cette désignation autoritaire d'un évêque constituait un coup de force de la papauté; à Lausanne elle heurtait l'avoué laïc, le duc de Zæhringen, qui manifesta sa mauvaise humeur par des chicanes — nous allons y revenir — mais ne put s'opposer à la désignation. En Franche-Comté, en Alsace et dans l'actuelle Suisse alémanique où l'empereur était richement possessionné, une telle désignation eût peut-être excédé ce que Frédéric Barberousse pouvait

¹ Cf. p. 32, n. 2.

² Une charte de Roger pour l'abbaye de Bellevaux (1180), qui reprend textuellement le texte de Clairefontaine (cf. p. 42, n. 3) remplace *bisuntinam ecclesiam* par *bisuntinam provinciam* (*Gallia christiana*, t. XV, *instrumenta*, col. 48).

³ Cf. D. GALBREATH, *Inventaire des sceaux vaudois*, Lausanne 1937, p. 171, cité avec des rectifications par WETTSTEIN, *op. cit.*

⁴ Cf. p. 32, n. 2.

⁵ Cf. MARIOTTE, *Le comté de Bourgogne...*, p. 84-98, et *Le schisme...*, p. 335.

⁶ Cf. p. 41, n. 1.

admettre sans réagir. Effectivement, lorsque, l'année suivante, la mort d'Evrard et la déposition des évêques eut libéré les sièges de Besançon, Bâle et Strasbourg, ces sièges furent pourvus avec des membres du clergé local, issus de la noblesse alsacienne: ce qui constituait une sorte de compromis ¹.

Le premier contact de Roger avec Lausanne fut de courte durée: en mars 1179, nous le retrouvons à Rome où il assiste au concile de Latran ². Il a peut-être prolongé son séjour, car nous perdons sa trace entre mars et octobre. C'est durant cette période qu'il a reçu la consécration épiscopale, sans doute des mains du pape, comme sa qualité de sous-diacre de l'Eglise romaine lui en donnait le droit. Il a dû en tout cas rendre compte au pape de ses diverses missions; une de ses sentences de légat est confirmée en juin (1179?) ³. Au sujet des affaires du diocèse de Lausanne, il a dû remettre au pape un memorandum qui transparaît dans la bulle octroyée par Alexandre III à l'Eglise de Lausanne, le 17 octobre 1179 ⁴.

Ce document, que nous n'étudierons pas ici en détail, paraît comporter deux éléments distincts: ce qui concerne Roger lui-même, préambule flatteur et octroi du pallium, est destiné à le valoriser vis-à-vis de ses pairs et de ses nouveaux fidèles. En outre, le pape évoque différents points relatifs à l'administration du diocèse en des termes qui permettent, le cas échéant, de se prévaloir de l'autorité pontificale sans toutefois présenter un caractère provocateur. Il énumère les « textes de base » antérieurs, rappelle le caractère inaliénable du temporel et précise la position de l'évêque vis-à-vis de l'avoué, duc de Zæhringen. Apparemment, celui-ci a voulu tenir la dragée haute à l'évêque nouveau venu. Il a cherché du moins à

¹ Sur Thierry de Montfaucon-Montbéliard, cf. MARIOTTE, *Le comté de Bourgogne...*, p. 100-101; sur les nouveaux évêques de Bâle et de Strasbourg, cf. RÜCK, *op. cit.*, p. 120-121.

² R. FOREVILLE, *op. cit.*, donne en annexe la liste des participants au concile. Cf. aussi note suivante.

³ Confirmation par Alexandre III d'une sentence rendue en faveur de l'abbaye de Balerne, (W. WIEDERHOLD, *Papsturkunden in Frankreich, Franche-Comté*, Berlin 1908, n° 57 p. 104, et MARIOTTE, *Le schisme...*, p. 313, n. 41). Cette confirmation est datée du 7 juin mais peut remonter à 1178 ou 1179. Elle désigne Roger comme *electus*. Si elle est de 1178, il faut placer l'élection de Roger et sa première mission en Franche-Comté dans les tout premiers mois de 1178. La consécration pourrait alors avoir eu lieu durant le concile de Latran (mars 1179). Si la bulle est de 1179, il faut admettre que Roger a été consacré en l'été ou l'automne 1179 seulement.

⁴ Cf. p. 32, n. 2.

monnayer la transmission réglementaire des régales. On lui rappelle à cette occasion un accord anciennement conclu entre son père et l'évêque Amédée.

De tels frottements, étant donné les circonstances, étaient aisément prévisibles; rien n'indique toutefois que l'avouerie en elle-même ait été mise en cause. C'est seulement dans les années suivantes que Roger prendra l'offensive et contestera globalement le principe même de l'avouerie laïque ¹.

* * *

Voici notre évêque consacré et installé. La route qui l'attend est longue et semée d'embûches. En a-t-il conscience? Il ne manque ni d'ardeur ni de cette expérience que donnent les grands voyages et la fréquentation des milieux cosmopolites. Est-ce bien là un avantage pour vivre quotidiennement dans un milieu plus borné, pour manœuvrer des chanoines retors, âpres à la défense de leurs prérogatives et peu désireux de chambouler leurs habitudes? Le doigté, le sens des contingences locales n'étaient peut-être pas les vertus les mieux cultivées dans l'entourage d'un pape pour lequel l'intransigeance doctrinale avait dû parfois suppléer au défaut de moyens matériels. La carrière itinérante de Roger ne le prédisposait pas spécialement au règlement des affaires de clocher. En tout cas, l'impression que nous retirons d'un document publié par M. Reymond ² est que Roger traita son clergé avec une raideur traduisant un « complexe de supériorité », sans doute justifié au fond, mais maladroitement exprimé.

¹ La protestation élevée par l'évêque Roger contre l'avouerie jadis concédée par l'empereur au duc de Zæhringen nous est connue par un jugement dilatoire rendu à ce sujet par l'évêque de Strasbourg Henri (*Mém. Doc. Soc. Suisse romande*, t. VII, 1846, p. 23-24). Ce jugement n'est pas daté: il se situe entre 1179 (début de l'épiscopat de Roger) et les derniers mois de 1186 (mort du duc Berthold de Zæhringen). La plupart des historiens ont adopté sans la justifier la date de 1179; BÜTTNER (*op. cit.*, p. 72-75) précise même « avril 1179 », ce qui paraît irrecevable. La date réelle est postérieure à la consécration épiscopale des évêques de Strasbourg et de Bâle, qui est intervenue au plus tôt dans les derniers mois de 1179 (RÜCK, *op. cit.*, p. 115). De ce fait, le commentaire de Büttner perd une grande partie de son objet.

² *Un conflit ecclésiastique...*, p. 106-111.

On pourrait s'attendre à une attitude analogue à l'égard des partenaires laïques. Effectivement, Roger fit parfois prévaloir des vues plutôt radicales et remit en cause des situations dont son prédécesseur s'était accommodé. Toutefois, les conflits qu'il soutint contre le duc de Zähringen et le comte de Genève ne diffèrent pas fondamentalement d'affaires analogues qui se sont déroulées à Genève ou à Sion ¹. A première vue, Roger ne fait pas figure de « meneur » : il paraît plutôt vouloir « aligner » la position de son Eglise sur celle de Genève où l'avouerie laïque était combattue depuis plusieurs générations. On ne peut donc affirmer qu'en ce domaine il ait apporté des idées préconçues.

Roger connaissait personnellement les deux plus grandes figures de son temps : on se souvient que son premier contact avec l'empereur Frédéric avait manqué de cordialité. Le souvenir de Bertinoro a-t-il pesé sur leurs relations lorsque pour la première fois l'évêque de Lausanne vint à la cour de son souverain ? Ce n'est pas sûr. Les besoins de la « Realpolitik » ont dû rapprocher assez vite les deux hommes : en 1186 au plus tard, Roger obtenait l'appui effectif de l'empereur contre le comte de Genève.

C'est bien sûr à Rome et à la personne même du pape que tout son passé le rattachait : non seulement à Alexandre III qui allait mourir en août 1181, mais à ses successeurs : jusqu'en 1185 et de 1187 à 1198 la tiare sera portée par quatre anciens cardinaux d'Alexandre, avec lesquels le sous-diacre Roger avait nécessairement entretenu des relations personnelles (bonnes ou mauvaises, on ne sait) ². On notera, sans en tirer des conclusions prématurées, que l'évêque de Lausanne s'est rapproché de l'empereur en 1186, au moment où le siège de Saint-Pierre était occupé par Urbain III, anti-impérialiste notoire qui n'avait précisément pas appartenu au Sacré Collège sous Alexandre III ³.

¹ Cf. SECRETAN, *op. cit.*, et P. DUPARC, *Le comté de Genève, IX^e-XV^e siècle*, Genève 1955, paru dans *Mém. et doc... de Genève*, t. 39, notamment p. 91-157.

² Lucius III (1181-1185), Grégoire VIII (1187), Clément III (1187-1191), Célestin III (1197-1198), cf. M. PACAUT, *op. cit.*, p. 268.

³ Un ancien partisan « inconditionnel » d'Alexandre III, l'archevêque de Mayence, Conrad de Wittelsbach, s'est trouvé en position délicate, entre le pape et l'empereur, précisément, à cette époque, cf. S. OEHRING, *Erzbischof Konrad I. von Mainz im Spiegel seiner Urkunden und Briefe (1161-1200)*, Darmstadt et Marburg 1973, p. 83.

En 1198, l'attitude du nouveau pape Innocent III, qui soumet Roger au contrôle de trois enquêteurs¹ a dû être d'autant plus sensible à l'évêque vieillissant qu'il pouvait s'attendre à d'autres façons. L'autoritarisme pontifical, dont Roger ne fut pas alors la seule victime, pourrait bien s'être doublé alors d'un conflit de générations².

¹ Cf. ci-dessus, p. 32, n. 3, et M. REYMOND, *op. cit.* L'examen des deux lettres adressées par Innocent III en mai et juillet 1198 au sujet des griefs formulés contre l'évêque Roger laisse d'ailleurs entrevoir une rapide évolution dans l'esprit du pape: la première fait état des accusations les plus diverses à l'encontre de l'évêque; la seconde ne fait plus allusion qu'à la mauvaise gestion du temporel.

² Voir en particulier la lettre adressée par Innocent III à Conrad de Wittelsbach, *Regestum super negocio imperii*, Ed.: F. Kempf, Rome 1947, p. 65, citée par S. OEHRING, *op. cit.* p. 180.

ANNEXE

LETTRE DE L'ABBÉ HENRI DE CLAIRVAUX À ROGER,
SOUS-DIACRE DE L'EGLISE ROMAINE ET « ÉLU » DE LAUSANNE
(1178 - MARS 1179)

Henri de Marcy, ancien abbé de Hautecombe (1156-1177), puis de Clairvaux (1177), fut promu cardinal évêque d'Albano en mars 1179. Il avait participé à une mission dans le Midi de la France au cours de l'été 1178 et s'était rendu au chapitre général de Cîteaux en septembre de la même année (cf. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Louvain, art. Clairvaux, et W. JANSSEN, *op. cit.* (ci-dessus p. 39, n. 2) p. 106. Il est donc vraisemblable que la lettre est postérieure à septembre 1178.

L'abbé de Clairvaux exprime son regret d'avoir été absent lors de la visite du légat à Clairvaux et exprime le désir de bénéficier un jour, en compensation, d'un séjour plus prolongé. Il espère que le légat voudra bien, à l'exemple du pape lui-même « qui est votre père », et par les effets d'une « charité héréditaire », tenir l'ordre cistercien en spéciale dilection. En particulier il lui recommande à nouveau la maison de Hautcrêt. S'il survenait un objet de litige, par exemple si l'évêque voulait récupérer pour la mense épiscopale certaines vignes possédées par l'abbaye, qu'il veuille bien accorder un délai aux moines pour qu'on puisse venir à un accommodement.

Original non conservé.

Copie contemporaine: Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, ms. H 302, f^o 113¹, publ. ci-après.

Editions: E. MARTÈNE et U. DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, Paris 1717, col. 576-577 (d'après un manuscrit de Clairvaux). *Patrologie latine*, t. 204, col. 247 (d'après MARTÈNE et DURAND).

Analyse: M. SCHMITT, *op. cit.*, p. 432.

Viro venerabili et amico suo karissimo R. Dei gratia sancte romane Ecclesie subdiacono² et lausannensi electo, Henricus Clarevallis pauperum servus salutem et sincere dilectionis affectum.

¹ Elle fait partie d'un recueil de lettres-modèles rassemblées par Tramond, moine de Clairvaux, qui fut le secrétaire de l'abbé Henri (*Exemplaria quedam ex epistolis Trasmundi*). Une autre version de la même lettre se trouve également, mais dépouillée de tous les éléments distinctifs, sous le titre: *Peticio dilectionis et familiaritatis cum quodam divite pro se et cum quadam domo*, à la Bibliothèque municipale de Troyes, ms. 893, f^o 26. Je dois toutes ces indications à Monsieur André Vernet, professeur à l'École des Chartes, qui a bien voulu m'adresser sur ce sujet une documentation extrêmement détaillée.

² Le texte de MARTÈNE et DURAND porte par erreur: *S. R. E. subdito*.

Quod exhibite quondam domui nostre presentie vestre defuimus, grave nobis extitit et molestum, eo jampridem desiderio vehementer affectis, ut vestro ibi et recrearemur affatu, et delectaremur aspectu. Det nobis Dominus vicem recompensationis optate: ut quod tunc ex absentia nostra perdidimus, diurne praesentiae fenore compensemus. Satis etiam cupimus locum dari nobis et tempus, ubi et quando id quod intra nos affectibus agitur, tandem erga vos effectibus comprobetur. De cetero memineritis, quaesumus, spei nostre, quam in eo potissimum, et a vobis concepimus, et de vobis, quod ordinem nostrum, quem dominus papa, qui est pater vester, tanta pietate diligit et tuetur, vos quoque debeatis hereditaria caritate diligere, nobisque in vobis hujus muneris successorem exemplo et imitatione tanti pontificis exhibere. Specialiter autem domum de Al. iteratis vobis precibus commendamus, rogantes omnibus modis talem vos illi exhiberi patronum, ut eo felicius beatam se dixerit, quo singularius ipsa sub umbra illius quem desideraverat requiescit. Si qua vero inter vos et eam litis materia emerit, vel causa discidium, eo quod vineas quasdam quas possidet, ad manus vestras credideritis revocandas; competentes fratribus inducias prorogate, donec loquamur pariter facturi terminum absque termino caritatis.